

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016 : DELIBERATION N°18

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1^{ER} FEVRIER 2016

L'an deux mille SEIZE, le HUIT FEVRIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nathalie GOMES (à Michèle GRAS)

Bernadette MORIAME (à Jean-Pierre COULON)

Corinne DEROO (à Arnaud DECAGNY)

Christian DEMUYNCK (à Naguib REFFAS)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Samia SERHANI (à Marie-Christine MORETTI à partir de la question n° 7)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA à partir de la question n° 7)

EXCUSE :

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N°18: Demande de classement de l'Office de Tourisme de Maubeuge auprès de la Préfecture du Nord

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2221-63 et suivants,

Vu le Code du Tourisme, notamment les articles L.133-1 et suivants, L.133-10-1, D.133-20 et suivants,

Vu le décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, notamment son article 5,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu la délibération n°104 du 28 juin 2002 approuvant les statuts de l'Office du Tourisme,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2015 du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome de l'Office de Tourisme de Maubeuge proposant de solliciter le classement,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Education - Petite Enfance - Jeunesse - Tourisme » qui s'est réunie le 11 janvier 2016,

Considérant que l'Office de Tourisme assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune ou du groupement de communes, en coordination avec le comité départemental (s'appelle maintenant l'ADRT : Agence de Développement et de Réservation Touristique) et le Comité Régional du Tourisme.

Qu'il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Qu'il peut être chargé de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

Qu'il peut également commercialiser des prestations de services touristiques.

Considérant que la Ville de Maubeuge s'est dotée d'un Office de Tourisme et que, depuis 2002, cet organisme chargé de la promotion du tourisme a pris la forme d'une régie à autonomie financière.

Que l'Office du Tourisme de Maubeuge, par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2009, s'est vu attribuer trois étoiles au titre de son classement.

Que, désormais, les Offices de Tourisme peuvent être classés par catégories suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction des critères fixés par l'annexe de l'arrêté du 12 novembre 2010.

Que ce classement est prononcé pour une durée de cinq ans, par arrêté préfectoral.

Que la délibération du Conseil Municipal sollicitant le classement est prise sur proposition de l'Office du Tourisme.

Qu'en l'espèce, à ce jour, l'Office de Tourisme de Maubeuge n'est plus classé en raison de la caducité de l'arrêté préfectoral et qu'il convient de solliciter la Préfecture afin d'obtenir un nouveau classement.

Que le Conseil d'Exploitation de la Régie autonome a proposé de demander le classement.

Qu'il y a lieu d'adresser un dossier de demande à la Préfecture.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter le classement de l'Office du Tourisme de Maubeuge auprès de la Préfecture du Nord,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à effectuer les démarches afférentes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Décide** de solliciter le classement de l'Office du Tourisme de Maubeuge auprès de la Préfecture du Nord,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à effectuer les démarches afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY



Envoyé en préfecture le 11/02/2016

Reçu en préfecture le 11/02/2016

Reçu en préfecture le 02/02/2016

Affiché le

Attaché le

ID : 059-215903923-20160208-18-DE



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
MAISON DU TOURISME DE MAUBEUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA MAISON DU TOURISME

NG

L'an deux mil quinze

le 11 décembre à 18h00

le Conseil d'Exploitation de la Maison du Tourisme de Maubeuge s'est réuni à la Maison du Tourisme, Porte de Mons, sur convocation et sous la présidence de Madame Nathalie GOMES, Présidente.

Date de la 1^{ère} convocation : 25/11/2015 - Pas le quorum

Date de la 2^{ème} convocation : 02/12/2015 - Pas le quorum

Date de la 3^{ème} convocation : 07/12/2015

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Nathalie GOMES, Jean-Claude DECAMPS, Francis JOURDAIN

Excusés ayant donné pouvoir : Michèle GRAS ayant donné pouvoir à Nathalie GOMES, Frédéric LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Francis JOURDAIN, Brigitte BRIATTE ayant donné pouvoir à Jean-Claude DECAMPS

Excusés : Jean-Pierre COULON, Corine DEMOUSTIER, Stéphanie LOCCIOLO, Nathalie MONTFORT, Marie-Pierre ROPITAL, Franck GAMEZ, Sonia LECAT, Vanessa MARLAIR

Absente : Marie CARRONDO

DELIBERATION N°: 06

Objet: **PROPOSITION DE CLASSEMENT EN CATÉGORIE 3 DE L'OFFICE DE TOURISME**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Maison du Tourisme, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le classement en catégorie 3 de l'Office de Tourisme.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil d'Exploitation autorise Madame la Présidente à proposer le classement en catégorie 3 de l'Office de Tourisme.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente de la Maison du Tourisme ./.

Nathalie GOMES

